

QUESTIONNAIRE SUR LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DE L'OCDE 2008

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONNAIRE SUR LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES DE L'OCDE.....	3
SECTION 1 : CONTENU DES POLITIQUES DE REGLEMENTATION.....	5
1. Politiques de réglementation.....	5
2. Liens entre la politique de réglementation et d'autres domaines de l'action gouvernementale.....	7
3. Clarté et bon déroulement des procédures décisionnelles	8
4. Procédures d'élaboration des règles	9
5. Transparence.....	10
6. Dispositions en vue de justifier les actions de réglementation, d'envisager d'autres options	10
7. Dispositions en vue de justifier les actions de réglementation, suite.....	11
8. Respect et application	11
SECTION 2 : INSTRUMENTS POUR ASSURER LA QUALITE DE LA REGLEMENTATION	12
9. Procédures de consultation avec les parties concernées	12
10. Recours à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR).....	14
11. Simplification administrative des licences et autorisations.	17
12. Evaluation et allègement des charges administratives.....	18
13. Formation aux compétences requises pour une réglementation de qualité.....	21
SECTION 3: DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS PROPRES A FAVORISER LA QUALITE DE LA REGLEMENTATION	22
14. Autorité centrale chargée du suivi des politiques réglementaires (au niveau administratif et politique)	22
15. Le rôle du Parlement dans la qualité de la réglementation	23
16. Coordination entre les différents niveaux d'administration concernant la politique de réglementation.....	24
SECTION 4: ASPECTS DYNAMIQUES DE LA QUALITE DE LA REGLEMENTATION	25
17. Examen et évaluation ex post de la réglementation.....	25
18. Allègement du fardeau global de la réglementation	26
19. Indicateurs de performance, questions quantitatives, résultats	26
GLOSSAIRE DE LA TERMINOLOGIE	27

QUESTIONNAIRE SUR LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES DE L'OCDE

Le présent questionnaire sur les indicateurs révisé, actualisé et développé le Questionnaire relatif aux indicateurs de la réglementation sur la capacité des pouvoirs publics à produire des réglementations de grande qualité qui a été diffusé en 1998, 2000 et en 2005.

Ce questionnaire se concentre sur les différents aspects de la qualité réglementaire, y compris les processus et capacités réglementaires de l'administration publique. Il établit un juste équilibre entre le besoin de préserver l'homogénéité des données précédentes fournies par les questionnaires de 1998 et de 2005 et le besoin de dégager les progrès récents et de mieux aborder certains secteurs de l'action des pouvoirs publics.

Afin de faciliter les réponses, le Secrétariat fournira des feuilles électroniques Excel, qui contiendront déjà les réponses de 2005.

Le questionnaire couvre quatre grands thèmes :

1. Le contenu des politiques de réglementation
2. Les instruments pour assurer la qualité de la réglementation
3. Les dispositifs institutionnels propres à favoriser la qualité réglementaire
4. Les aspects dynamiques de la qualité réglementaire

Les personnes chargées de remplir le questionnaire souhaiteront peut-être se référer à la définition des termes figurant dans le glossaire joint en annexe. Tous les termes mis en évidence en *italique gras* figurent dans le glossaire. Si le terme "requis" est utilisé, cela signifie requis par la loi ou la politique gouvernementale. Pour chaque question :

- Le terme ***réglementation*** couvre le jeu d'instruments divers qui permettent aux pouvoirs publics d'imposer des obligations aux entreprises et aux citoyens. Ces réglementations couvrent toutes les lois, les décrets et arrêtés, les réglementations subordonnées, les formalités et règlements administratifs édictés par des organes non gouvernementaux ou des organismes habilités à s'autoréglementer auxquels l'État a délégué ses pouvoirs réglementaires ;
- Le terme ***lois*** désigne les réglementations adoptées par le corps législatif (Parlement ou Congrès), et
- Le terme ***réglementations subordonnées*** désigne les réglementations de niveau inférieur publiées par le gouvernement, par un ministre ou par le Conseil des ministres, c'est-à-dire en vertu de pouvoirs délégués par la loi.

Veillez consulter le glossaire figurant en annexe pour d'autres définitions.

Coordonnées de la personne chargée à titre principal de remplir le questionnaire :

Nom et
prénoms : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Ministère/administration nationale : _____

Poste : _____

Adresse : _____

Comment répondre au questionnaire :

- Il convient de remplir le questionnaire dans l'une des langues officielles de l'Organisation. Prière de cocher les cases appropriées ou de fournir les données demandées pour chaque question.
- Le questionnaire comporte des questions catégoriques (par ex. oui/non) ainsi que des questions qualitatives ouvertes. Il est nécessaire de répondre aux questions qualitatives seulement quand des changements importants ont eu lieu entre 2005 et 2008 compte tenu des réponses spécifiques fournies au questionnaire de 2005. Cela sera très utile si vous pouvez compléter vos réponses par des informations plus détaillées sur des pratiques qui sont spécifiquement appliquées dans votre pays. Les données, études ou articles supplémentaires qui sont demandés ou qui pourraient être utiles devront être fournis en annexe et mentionnés dans le texte.
- Les réponses devront illustrer la situation qui existe à la date de la réponse au questionnaire (mi-2008) ou à la date la plus récente possible. Les futures mesures ou réformes réglementaires devront être clairement indiquées, en précisant le stade actuel de mise en œuvre, l'organisme chargé de la réforme et la date d'achèvement prévue. Les données devront aussi faire état de la situation telle qu'elle est en 2008.
- Les questions concernent uniquement les réglementations ou les politiques formulées ou acceptées par le niveau d'administration nationale. Les autorités nationales peuvent choisir aussi de donner des réponses pour une ou plusieurs des autorités régionales. Si une question concerne un problème qui est exclusivement ou principalement traité au niveau infranational, les réponses devront être données pour une autorité déterminée (en précisant quelle autorité a été retenue).
- Nous attirons votre attention sur la nécessité de fournir les commentaires demandés et de répondre aux questions qualitatives.
- Un glossaire de terminologie figure en annexe.

Veillez renvoyer le questionnaire à gregory.bounds@oecd.org ou emmanuel.job@oecd.org, ou par courrier à l'adresse suivante : Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE, 2 rue André Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Pour une aide ou des questions concernant le questionnaire, veuillez contacter : gregory.bounds@oecd.org ou emmanuel.job@oecd.org

SECTION 1 : CONTENU DES POLITIQUES DE REGLEMENTATION

1. Politiques de réglementation

	Oui	Non
a) Existe-t-il une politique explicite publiée en vue de promouvoir la <i>politique de réglementation</i> ou l'amélioration de la qualité à l'échelle du gouvernement dans son ensemble ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>→ Si la réponse est "oui":</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Prière de joindre un exemplaire</i></p>		
	Oui	Non
a(i) Fixe-t-elle explicitement les objectifs de la réforme ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(ii) Expose-t-elle explicitement les principes d'une <i>réglementation</i> efficace ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(iii) Définit-elle des responsabilités spécifiques en matière de réforme au niveau ministériel (c.-à-d. mandat de réforme au niveau ministériel) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(iv) En quelle année la politique a-t-elle été introduite ou révisée de manière importante pour la dernière fois ?		
<p>→ S'il n'existe pas de politique de la réglementation publiée, veuillez indiquer brièvement comment les éléments existants de la stratégie de votre pays en matière de réforme de la réglementation (si elle existe) s'accordent avec les Principes directeurs pour la qualité et la performance de la réglementation de l'OCDE publiés en 2005 (www.oecd.org/dataoecd/19/51/37318586.pdf). Veuillez commenter si cette politique a été modifiée de manière importante entre 2005 et 2008.</p>		
b) Quels sont les principaux motifs de réforme de la réglementation ?	Oui	
b(i) Nécessité de stimuler la compétitivité et la croissance	<input type="checkbox"/>	
b(ii) Engagements internationaux (par ex. engagements européens)	<input type="checkbox"/>	
b(iii) Programme d'action national	<input type="checkbox"/>	
b(iv) Amélioration de la protection sociale	<input type="checkbox"/>	
b(vi) Réduction du fardeau pesant sur les entreprises	<input type="checkbox"/>	
b(vii) Autre (<i>précisez dans vos commentaires</i>)	<input type="checkbox"/>	
b(viii) Aucun motif principal explicite	<input type="checkbox"/>	

1. Politiques de réglementation (suite)

- | c) Quels sont les groupes qui font pression pour l'adoption d'un programme de réforme de la réglementation ou qui y sont fortement favorables ? | Oui |
|---|--------------------------|
| c(i) Administration | <input type="checkbox"/> |
| c(ii) Grandes entreprises (ou leurs associations) | <input type="checkbox"/> |
| c(iii) Petites entreprises (ou leurs associations) | <input type="checkbox"/> |
| c(iv) Organisations de défense du consommateur | <input type="checkbox"/> |
| c(vi) Citoyens, opinion publique nationale | <input type="checkbox"/> |
| c(vii) Organisations internationales | <input type="checkbox"/> |
| c(viii) Groupes de protection sociale | <input type="checkbox"/> |
| c(ix) Groupes environnementaux | <input type="checkbox"/> |
| c(ix) Comités de réflexion | <input type="checkbox"/> |
| c(xi) Autre (précisez dans vos commentaires) | <input type="checkbox"/> |

Commentaires concernant la question 1 (si nécessaire) :

2. Liens entre la politique de réglementation et d'autres domaines de l'action gouvernementale

<i>Consultation au sein de l'administration</i>	Toujours	Parfois	Non
a) Existe-t-il des processus formels de consultation pendant l'élaboration de nouvelles <i>lois</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Existe-t-il des processus formels de consultation pendant l'élaboration de nouvelles <i>réglementations subordonnées</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) L'organe chargé de la politique de la concurrence est-il habituellement consulté sur les nouvelles <i>réglementations</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est oui, cette consultation est-elle obligatoire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) L'organe chargé de la politique commerciale est-il habituellement consulté sur les nouvelles <i>réglementations</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est oui, cette consultation est-elle obligatoire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) L'organe chargé de la politique à l'égard des consommateurs est-il habituellement consulté sur les nouvelles <i>réglementations</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est oui, cette consultation est-elle obligatoire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) D'autres domaines de l'action gouvernementale sont-ils concernés (par ex. questions d'ordre environnemental ou social, veuillez préciser) ?			
<i>Dispositions en vue de promouvoir l'adoption de normes et règles internationales.</i>	Toujours	Parfois	Non
g) Existe-t-il une condition formelle pour les organismes de réglementation de prendre en compte les normes et règles internationales comparables avant d'établir de nouvelles normes nationales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h) Les responsables de la réglementation sont-ils tenus d'expliquer les raisons de la divergence par rapport aux normes internationales quand des règles spécifiques au pays sont proposées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Commentaires concernant la question 2 (si nécessaire) :</i>			

3. Clarté et bon déroulement des procédures décisionnelles

Planification	Oui	Non
a) Le gouvernement publie-t-il périodiquement une liste des <i>lois</i> qu'il est prévu d'élaborer, de modifier, de réformer ou d'abolir au cours des six prochains mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est "oui":		
a(i) Est-elle mise à la disposition du public ? (c.-à-d. par l'Internet)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Le gouvernement publie-t-il périodiquement une liste des <i>réglementations subordonnées</i> qu'il est prévu d'élaborer, de modifier, de réformer ou d'abolir au cours des six prochains mois ou plus?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est "oui":		
b(i) Est-elle mise à la disposition du public ? (c.-à-d. par l'Internet)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédure de recours	Oui	Non
c) En cas de recours contre des décisions négatives concernant l' <u>application</u> des réglementations dans des cas individuels, quelles sont les options qui s'offrent en général aux parties concernées :		
c(i) Examen administratif par l'organisme chargé de l'application de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c(ii) Examen administratif par un organisme indépendant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c(iii) Examen judiciaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) La procédure de recours actuelle a-t-elle été évaluée sur le plan des coûts et retards possibles (au cours des cinq dernières années) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Un programme pour faciliter la procédure de recours a-t-il été mis en place au cours des cinq dernières années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est "oui", ce programme concerne-t-il :		
e(i) les frais des auteurs du recours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e(ii) la longueur et les délais du recours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e(iii) le nombre d'étapes du recours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e(iv) autre (précisez dans vos commentaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veuillez fournir des précisions.		
	Oui	Non
f) Des éléments de la politique de réglementation font-ils l'objet d'un examen judiciaire ? (par ex. si les conditions de consultation ou d'analyse d'impact de la réglementation (AIR) reposent sur la législation ou la constitution, la validité des lois ou des réglementations subordonnées peut-elle être contestée si ces conditions ne sont pas observées?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veuillez fournir des précisions.		
<i>Commentaires concernant la question 3 (si nécessaire) :</i>		

4. Procédures d'élaboration des règles

	Oui	Non
a) Existe-t-il des procédures normalisées au moyen desquelles l'administration élabore des projets de lois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>→ S'il existe des procédures normalisées pour l'élaboration des projets de lois :</i>		
a(i) Ces procédures sont-elles établies par un document normatif officiel comme une loi (par exemple une Loi sur les procédures administratives) ou un document d'orientation officiel (par ex. un Manuel à l'intention des ministres) ayant force obligatoire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(ii) Les projets de lois doivent-ils être examinés en profondeur par un organisme spécifique au sein de l'administration autre que le service chargé de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Existe-t-il des procédures normalisées au moyen desquelles l'administration élabore des projets de réglementations subordonnées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>→ S'il existe des procédures normalisées pour l'élaboration des projets de réglementations subordonnées :</i>		
b(i) Ces procédures sont-elles établies par un document normatif officiel comme une loi (par ex. une Loi sur les procédures administratives) ou un document d'orientation officiel (par ex. un Manuel à l'intention des ministres) ayant force obligatoire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b(ii) Veuillez fournir une liste des principaux documents normatifs officiels en vigueur en 2008, y compris : le titre, s'il s'agit d'une obligation législative ou d'une procédure administrative, ainsi que la date de la dernière révision importante de l'instrument.		
<i>Commentaires concernant la question 4 (si nécessaire) :</i>		

5. Transparence

	Oui	Non
– Quelles sont les procédures systématiques suivantes qui sont employées pour faire connaître les réglementations et les rendre accessibles aux parties concernées :		
a(i) Codification des lois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(i-1) Si “ oui ” : existe-t-il un mécanisme pour l’actualisation périodique des codes ou des lois codifiées (au moins tous les ans) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(ii) Publication d’un registre consolidé de toutes les réglementations subordonnées actuellement en vigueur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(ii-a) Si “ oui ” : est-il stipulé que seules les réglementations subordonnées figurant dans le registre sont applicables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(iii) Accès du public par l’Internet au texte de toutes les lois ou de la plupart d’entre elles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(iv) Accès du public par l’Internet au texte de toutes les réglementations subordonnées ou de la plupart d’entre elles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(v) Politique générale exigeant la rédaction des réglementations en langage clair et simple ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(vi) Des directives sont-elles publiées sur la rédaction en langage clair et simple ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires concernant la question 5 (si nécessaire) :		

6. Dispositions en vue de justifier les actions de réglementation, d’envisager d’autres options

	Toujours	Parfois	Non
a(i) Les responsables de la réglementation sont-ils tenus de fournir une <u>justification écrite</u> de la nécessité d’une nouvelle réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Si la réponse est “ toujours ” ou “ parfois ” :			
a(ii) Des critères de décision explicites doivent-ils être utilisés pour justifier une nouvelle réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(iii) Une évaluation des risques doit-elle faire partie de la <u>justification écrite</u> de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Des directives ont-elles été publiées sur les principales justifications de l’application d’une réglementation ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Si la réponse est “ oui ”, ces directives couvrent-elles les thèmes suivants :			
b(i) Tests économiques (exemples de défaillance du marché) ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
b(ii) Seuils de risque acceptables ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
b(iii) Amélioration de la réglementation, correction de l’échec de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
b(iv) Questions de protection sociale, équité ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
b(v) Autres justifications ? (veuillez fournir des précisions)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Commentaires concernant la question 6 (si nécessaire) :

7. Dispositions en vue de justifier les actions de réglementation, suite

	Toujours	Parfois	Non
a) Les responsables de la réglementation sont-ils tenus d'étudier les possibilités de recourir à <i>d'autres instruments d'action possibles</i> (réglementaires et non réglementaires) avant d'adopter de nouvelles <i>réglementations</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Oui		Non
b) Des directives ont-elles été établies concernant l'adoption <i>d'autres instruments d'action</i> ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est " oui ", ces directives couvrent-elles les thèmes suivants :			
b(i) Réglementation axée sur les performances ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
b(ii) Réglementation des processus (ou de gestion) ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
b(iii) Co-réglementation ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
b(iv) Instruments économiques ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
b(vi) Adoption de directives quasi réglementaires à la place de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
b(vii) Approches volontaires ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Commentaires concernant la question 7 (si nécessaire) :			

8. Respect et application

	Oui	Non
a) Les politiques de réglementation imposent-elles explicitement d'anticiper les problèmes de respect et d'application lors de l'élaboration d'une nouvelle réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est " oui " :		
a(i) Y a-t-il des politiques concernant l'élaboration de réglementations dont le respect est facile à assurer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(ii) Des directives concernant les questions de respect et d'application sont-elles mises à la disposition des responsables de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(iii) Existe-t-il une politique de mise en œuvre de la réglementation fondée sur le niveau de risque sous-jacent ?(c.-à-d. imposant que les responsables de la réglementation concentrent les efforts d'inspection sur les activités à risque élevé afin d'alléger les fardeaux administratifs pesant sur les activités à faible risque) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires concernant la question 8 (si nécessaire) :		

SECTION 2 : INSTRUMENTS POUR ASSURER LA QUALITE DE LA REGLEMENTATION

9. Procédures de consultation avec les parties concernées

	Toujours	Parfois	Non	
a) Le recours à la consultation publique des parties concernées par une <i>disposition légale</i> est-il systématique lors de l'élaboration d'un <i>projet de loi</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Quand est-elle conduite ?	Oui		Non	
a(i) au tout début de l'élaboration du projet législatif ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
a(ii) pendant la rédaction de la loi ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
a(iii) une fois que la loi a été établie ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
b) Le recours à la consultation publique des parties concernées par une <i>disposition réglementaire</i> est-il systématique lors de l'élaboration d'un projet de <i>réglementation subordonnée</i> (décret, arrêté) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Quand est-elle conduite ?	Oui		Non	
b(i) au tout début de l'élaboration du projet de réglementation subordonnée ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
b(ii) pendant la rédaction d'un dossier d'impact de la réglementation (DIR) ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
b(iii) une fois que le dossier d'impact de la réglementation (DIR) est finalisé ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
→ Si la réponse est " toujours " ou " parfois " au point a) ou b) :	Lois		Réglementations subordonnées	
	Oui	Non	Oui	Non
b(iv) La consultation est-elle obligatoire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b(v) Existe-t-il des directives en matière de consultation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b(vi) Si oui, sont-elles obligatoires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b(vi) Quelles sont les formes de consultation publique utilisées de façon courante (cochez toutes les cases qui s'appliquent) :	Lois		Réglementations subordonnées	
- Consultations informelles avec certains groupes (par ex. discussions tripartites)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
- Diffusion générale des propositions pour commentaires	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
- Publication du projet pour commentaires	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
- Réunions publiques	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
- Simple affichage des projets sur l'Internet	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
- Groupe consultatif	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
- Commission/comité public préparatoire	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
- Autre	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Oui	Non	Oui	Non
b(vii) Tout membre du public peut-il participer à cette consultation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Procédures de consultation avec les parties concernées (suite)

<p>c) S'il existe des modalités officielles de consultation publique avec les parties concernées par les <i>réglementations</i>, quelle est la période minimum spécifiée pour la consultation ? En nombre de semaines de 1 à 25</p> <p>c(i) Quelle est la période minimum pour la réception des commentaires au sein de l'administration ?</p> <p>c(ii) Quelle est la période minimum pour la réception des commentaires du public, notamment des citoyens, des entreprises et des organisations de la société civile ?</p>	<p>Lois</p>	<p>Réglementations subordonnées</p>				
<p>d(i) Les avis des participants au processus de consultation sont-ils rendus publics ?</p> <p>d(ii) Les responsables de la réglementation sont-ils tenus de répondre par écrit aux auteurs des commentaires formulés au cours de la consultation ?</p> <p>d(iii) Les avis exprimés pendant le processus de consultation sont-ils pris en compte dans l'analyse d'impact de la réglementation ?</p> <p>d(iv) Existe-t-il une méthode pour contrôler la qualité du processus de consultation ? (par exemple enquêtes ou autres méthodes, veuillez préciser dans vos commentaires)</p> <p>d(v) Existe-t-il des directives sur la conduite de consultations efficaces ?</p>	<p>Lois</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Oui</td> <td style="text-align: center;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non	<p>Réglementations subordonnées</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Oui</td> <td style="text-align: center;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non					
Oui	Non					
<p><i>Commentaires concernant la question 9 (si nécessaire) :</i></p>						

10. Recours à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR)

	Toujours	Parfois	Non
a) Une <i>analyse d'impact de la réglementation</i> (AIR) est-elle effectuée avant l'adoption de la nouvelle <i>réglementation</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>SI LA REPONSE AU POINT a) EST "TOUJOURS" OU "PARFOIS" :</i>			
b) A quelle étape l'AIR est-elle effectuée ?		Oui	Non
b(i) Au début de l'élaboration d'une proposition de réglementation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b(ii) Après la finalisation de la proposition de réglementation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Un organisme public indépendant du ministère qui initie la réglementation est-il chargé d'examiner la qualité de l'AIR ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la question est " oui ": indiquer le nom de l'organisme et sa localisation dans l'administration :			
→ Veuillez indiquer le nombre d'employés à temps complet qui sont chargés d'examiner les analyses d'impact de la réglementation :			
d) Dans le cadre de cet examen, est-il possible de :		Oui	Non
d(i) Apporter des révisions au projet de réglementation ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d(ii) Bloquer le projet de réglementation ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Existe-t-il un "seuil" clair pour l'application de l'AIR aux nouveaux projets de réglementation ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est " oui ":			
e(i) Le seuil est-il défini comme un seul critère objectif (oui), ou combine-t-il plusieurs critères (non) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e(ii) Veuillez donner des précisions sur le critère du seuil.			
f) Par suite du critère du seuil, une <u>AIR simplifiée</u> peut-elle être requise à la place d'une AIR complète ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f(i) Si oui, veuillez donner des précisions sur les conditions d'une AIR simplifiée.			
g) Des directives ont-elles été établies concernant la préparation d'une AIR ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g(i) Si oui, veuillez indiquer la date d'actualisation la plus récente ?			

10. Recours à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) (suite)

	Toujours	Seulement pour les réglementations principales ¹	Dans d'autres cas précis	Non
h(i) L' <i>AIR</i> est-elle requise par la loi ou par un autre instrument ayant force de loi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h(ii) L' <i>AIR</i> est-elle requise pour les <i>projets de lois</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h(iii) L' <i>AIR</i> est-elle requise pour les projets de <i>réglementations subordonnées</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h(iv) Les <i>responsables de la réglementation</i> sont-ils tenus d'identifier les coûts de la nouvelle <i>réglementation</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si oui: l'analyse d'impact doit-elle comprendre la quantification des coûts ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h(v) Les <i>responsables de la réglementation</i> sont-ils tenus d'identifier les avantages de la nouvelle <i>réglementation</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si oui: l'analyse d'impact doit-elle comprendre la quantification des avantages ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h(vi) L' <i>AIR</i> impose-t-elle aux responsables de la réglementation de démontrer que les avantages de la nouvelle réglementation en justifient les coûts ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h(viii) Les documents relatifs à l' <i>AIR</i> doivent-ils être communiqués au public pour consultation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h(ix) L' <i>AIR</i> doit-elle inclure des analyses d'autres impacts spécifiques :				
Impacts sur le budget	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impacts sur la concurrence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impacts sur l'ouverture des marchés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impacts sur les petites entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impact sur des régions spécifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impact sur des groupes sociaux spécifiques (effets distributifs dans toute la société)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impact sur d'autres groupes (secteur à but non lucratif, y compris les organisations caritatives)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impact sur le secteur public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impact sur l'égalité entre les sexes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impact sur la pauvreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Une réglementation principale est une réglementation qui s'accompagne d'un impact économique important.

10. Recours à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) (suite)

	Toujours	Seulement pour les réglementations principales ²	Dans d'autres cas précis	Non
i) Une <i>évaluation des risques</i> est-elle requise lors de l'élaboration d'une AIR ?				
i(i) Dans tous les cas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i(ii) Pour les <i>réglementations</i> en matière de santé et de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i(iii) Pour les <i>réglementations</i> en matière d'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Si "oui": l'évaluation des risques requiert-elle une modélisation quantitative ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Oui	Non
j(i) L'AIR requiert-elle que les responsables de la réglementation prennent en compte explicitement les questions de respect et d'application lors de l'élaboration d'une nouvelle <i>réglementation</i> ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Périodiquement	Sur une base ad hoc	Non
j(ii) Des rapports sont-ils rédigés par les services gouvernementaux concernant le niveau de respect des exigences de l'AIR mentionnées plus haut ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Oui	Non	
j(iii) Ces rapports sont-ils publiés ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
k) Des comparaisons ex post sont-elles effectuées entre les impacts réels et prévus des réglementations ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
l) Une analyse de l'efficacité de l'AIR précède-t-elle les modifications apportées aux projets de réglementation initiaux ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
– Si "oui": quel est le pourcentage de projets de réglementation initiaux qui ont été modifiés ?				
<i>Commentaires concernant la question 10 (si nécessaire) :</i>				

² Une réglementation principale est une réglementation qui s'accompagne d'un impact économique important.

11. Simplification administrative des licences et autorisations.

Note : Cette question s'inscrit dans le cadre des réponses recueillies précédemment. Elle concerne en général les licences et autorisations qu'une entreprise doit demander pour pouvoir exercer des activités commerciales ou industrielles. Cette question a pour objet d'identifier si certains éléments s'appliquent (comme un système de guichet unique et la règle selon laquelle « le silence vaut approbation ») dans le cadre des systèmes de gouvernance réglementaire pour alléger les charges réglementaires pesant sur les entreprises. A ce titre, les réponses peuvent concerner des licences au niveau national ou au niveau fédéral. Les personnes chargées de répondre à ce questionnaire pourront vouloir apporter des précisions à leurs réponses dans les commentaires.

	Oui	Non
a) La règle selon laquelle « le silence vaut approbation » s'applique-t-elle (c.-à-d. que les licences sont accordées automatiquement si l'organisme compétent en matière de licences n'a pas réagi à l'expiration du délai légal) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(i) Si oui , veuillez préciser le délai de réponse légal, ou le délai correspondant, en nombre de semaines.		
a(ii) Les administrations sont-elles tenues d'indiquer le nom de la personne chargée d'instruire la demande dans toute correspondance officielle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Existe-t-il un système de guichet unique pour obtenir des informations relatives aux licences et aux notifications ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b(i) A quel pourcentage des demandes de licences s'applique-t-il ? (par ex. s'il s'applique au niveau local, mais seulement dans certaines zones)		en %
c) Existe-t-il un système de guichet unique pour l'acceptation des notifications et la délivrance des licences ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c(i) A quel pourcentage des demandes de licences s'applique-t-il ? (par ex. s'il s'applique au niveau local, mais seulement dans certaines zones)		en %
d) Un programme visant à réexaminer et réduire le nombre de licences et d'autorisations requises par l'administration au niveau national est-il en cours d'application ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d(i) Existe-t-il un inventaire exhaustif du nombre de licences et d'autorisations requises par l'administration au niveau national (ensemble des ministères et organismes publics) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d(ii) A-t-on observé une diminution du nombre total de licences et d'autorisations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Un programme visant à coordonner l'examen et la réforme des autorisations et des licences aux niveaux d'administration infranationaux est-il en cours d'application ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Commentaires concernant la question 11 (si nécessaire) :</i>		

12. Evaluation et allégement des charges administratives

Evaluation des charges	Oui	Non
a) Votre pays a-t-il réalisé une évaluation des <i>charges administratives</i> imposées aux entreprises et/ou aux citoyens par l'administration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est " oui " :		
a(i) En quelle année la dernière évaluation a-t-elle été effectuée ?		
a(ii) Existe-t-il un programme intégré pour actualiser et répéter l'évaluation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) Quels sont les groupes visés dans votre évaluation des charges administratives ?		
(i) impacts sur les citoyens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(ii) impacts sur les entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(iii) impacts sur le secteur public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(iv) autres impacts (par ex. secteur à but non lucratif). Veuillez préciser.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) Quels sont les domaines d'action et/ou secteurs qui sont pris en compte dans vos évaluations (par ex. ensemble des réglementations, réglementations dans le secteur des services, réglementation TVA) ?		
(d) Si seulement quelques secteurs sont ciblés, veuillez expliquer comment ils sont sélectionnés.		
(e) Veuillez indiquer les progrès réalisés sur le plan de <i>l'allégement des charges réelles</i> depuis le début de ces évaluations. (Si possible, les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiés à la section 1a devraient être indiqués. Veuillez fournir les références des documents pertinents.)		
(f) Si les charges administratives sont évaluées par votre gouvernement, quelle est la méthodologie appliquée ?	Oui	Non
f(i) Modèle des coûts standards	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f(ii) Version adaptée ou modifiée du Modèle des coûts standards	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f(iii) Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veuillez décrire :		
(g) Comment les charges administratives sont-elles définies dans la méthodologie ?		
g(i) Coûts substantifs associés au respect de la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g(ii) Temps et coûts de paperasserie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(h) Quel est le mécanisme principal utilisé pour recueillir les données :		
h(i) Enquêtes auprès d'entreprises réalisées par des tiers ou des bureaux de statistiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h(ii) Groupes de discussion (groupes focus) incluant des entreprises ?		
Si c'est le cas, veuillez indiquer le nombre d'entreprises représentées dans le groupe de discussion.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h(iii) Perceptions auto reportées par des entreprises ou par leurs associations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h(iv) Autre.		
Veuillez expliquer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. Evaluation et allégement des charges administratives (suite)

	Oui	Non
(i) La méthodologie est-elle appliquée		
i(i) ex-ante (avant l'introduction de la réglementation) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i(ii) ex-post (après la mise en application de la réglementation) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(j) Votre méthodologie vous permet-elle d'établir des différences entre ministères et domaines d'action ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(k) Votre méthodologie vous permet-elle d'établir des différences entre les charges administratives imposées à différents niveaux d'administration, à savoir aux niveaux supranational, central et local ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(l) Si oui, peut-elle différencier les réglementations des administrations supranationales et centrales (par ex. au niveau de l'Union Européenne ou au niveau national pour un pays membre de l'UE) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(m) A quel pourcentage sont estimées les charges administratives totales correspondant aux exigences réglementaires internationales ?		
(n) Les charges mesurées sont-elles exprimées en :		
n(i) temps (c.-à-d. temps passé à respecter les obligations administratives) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
n(ii) valeur financière (valeur monétaire du temps passé à respecter les obligations administratives) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(o) L'organisme chargé de coordonner la politique de simplification administrative est-il aussi chargé du contrôle réglementaire / promotion des autres questions relatives à la qualité des réglementations, comme l'AIR et les procédures de consultation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(p) Quels ont été les coûts réels de mise en œuvre du programme d'évaluation des charges administratives ?		

12. Evaluation et allégement des charges administratives (suite)

Allégement des charges	Oui	Non
q) Existe-t-il un programme gouvernemental explicite visant à alléger les <i>charges administratives</i> imposées aux entreprises et/ou citoyens par l'administration publique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est "oui" :		
q(i) Ce programme comprend-il des objectifs quantitatifs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
q(ii) Ce programme comprend-il des objectifs qualitatifs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si "Oui" : veuillez préciser quels sont ces objectifs, quand ils ont été établis et quand ils sont supposés être atteints.		
q(iii) Dans la liste ci-dessous, quelles sont les stratégies qui sont utilisées (cochez autant de cases que nécessaire) ?		
- Elimination d'obligations		<input type="checkbox"/>
- Modification et simplification des lois et réglementations en vigueur		<input type="checkbox"/>
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gestion de la réglementation (<i>par ex.</i> bases de données électroniques, formats en ligne)		<input type="checkbox"/>
- Autres simplifications des procédures administratives du gouvernement		<input type="checkbox"/>
- Redistribution des pouvoirs et des responsabilités entre les différents départements de l'administration et/ou entre les différents niveaux		<input type="checkbox"/>
- Autre (veuillez préciser)		<input type="checkbox"/>
<i>Commentaires concernant la question 12 (si nécessaire) :</i>		

13. Formation aux compétences requises pour une réglementation de qualité

	Oui	Non
a) Existe-t-il des programmes de formation structurés ayant pour but de développer chez les fonctionnaires les compétences requises pour élaborer une <i>réglementation</i> de qualité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Si la réponse est “oui” :		
a(i) Ces programmes comprennent-ils une formation à la réalisation <i>d’analyses d’impact de la réglementation</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(ii) La formation couvre-t-elle l’utilisation d’autres instruments d’action possibles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(iii) Ces programmes comprennent-ils une formation sur la façon d’informer et de communiquer avec le public ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b(i) Des directives générales concernant la politique de réglementation et ses objectifs fondamentaux sont-elles publiées et diffusées aux agents chargés de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b(ii) Des directives générales concernant le respect et l’application des réglementations sont-elles publiées et diffusées aux agents chargés de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) D’autres stratégies ont-elles été mises en place pour favoriser des changements de la culture réglementaire conformes aux objectifs de la politique de réglementation ? (par ex. mobilité des agents entre les différents domaines d’activité, échanges avec le secteur privé, autres). Si oui, veuillez préciser.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Commentaires : si vous en disposez, veuillez fournir des détails sur les stratégies éventuelles utilisées pour favoriser ces changements.</i>		

SECTION 3: DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS PROPRES A FAVORISER LA QUALITE DE LA REGLEMENTATION

14. Autorité centrale chargée du suivi des politiques réglementaires (au niveau administratif et politique)

	Oui	Non
a) Existe-il un ou plusieurs organismes spécialisés chargés de promouvoir la politique de la réglementation, ainsi que de suivre et rendre compte de la réforme de la réglementation et de la qualité de la réglementation au niveau de l'administration nationale dans une perspective gouvernementale d'ensemble ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>→ Si la réponse est "oui" :</p> <p>Comment s'appelle le principal organisme central qui en est chargé et où se situe-t-il (précisez sa position dans l'administration, par ex. au sein du Ministère des Finances, des services du Premier Ministre, du Ministère de la Justice ou ailleurs et s'il a été créé en tant qu'organisme indépendant) ? (Veuillez analyser uniquement si des changements importants ont été apportés depuis 2005)</p> <p>Veuillez préciser en termes généraux la mission de cet organisme, ainsi que ses principales tâches et attributions</p> <p>Veuillez préciser les effectifs de cet organisme et ses ressources annuelles si elles sont connues</p>		
a(i) Cet organisme est-il consulté dans le cadre du processus d'élaboration d'une nouvelle réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(ii) Cet organisme rend-il compte des progrès réalisés par les différents ministères en matière de réforme ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(iii) Cet organisme a-t-il autorité d'examiner et de suivre les analyses d'impact de la réglementation réalisées dans les différents ministères ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(iv) Cet organisme peut-il effectuer ses propres analyses d'impact de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a(v) Cet organisme est-il habilité à promouvoir la qualité et la réforme de la réglementation, avec une fonction de plaidoyer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Existe-t-il un organisme consultatif qui reçoit du gouvernement le mandat d'examiner de grands domaines de réglementation, en recueillant les points de vue de parties prenantes du secteur privé ? (par ex. les organismes passés ont été le « Better Regulation Task Force » au Royaume-Uni, le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente au Canada et le Comité de la réforme réglementaire en Corée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>→ Si la réponse est "oui" :</p>		
b(i) Cet organisme a-t-il un certain degré d'indépendance par rapport à l'administration (par ex. à travers une structure de conseil ou commission) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b(ii) Cet organisme rend-il ses conclusions publiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b(iii) Cet organisme est-il une entité administrative permanente ou est-il constitué pour une période donnée ?	<i>Permanent</i> <input type="checkbox"/>	<i>p. donnée</i> <input type="checkbox"/>

14. Autorité centrale chargée du suivi des politiques réglementaires (au niveau administratif et politique) (suite)

<p>Quel est le nom et la position administrative de l'organisme consultatif (veuillez préciser son rapport avec le gouvernement, par ex. doté en personnel ministériel)</p> <p>Veuillez préciser en termes généraux la mission de cet organisme, ainsi que ses principales tâches et attributions.</p> <p>Veuillez préciser les effectifs de cet organisme et ses ressources annuelles si elles sont connues. Précisez si les membres de cet organisme sont rémunérés ou bénévoles.</p>		
	Oui	Non
c) Un ministre particulier a-t-il la responsabilité de promouvoir la <i>réforme de la réglementation</i> dans l'ensemble de l'administration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>→ Si la réponse est "oui" :</p> <p>c(i) Quel ministre ? (le citer)</p> <p>c(ii) Le ministre est-il tenu de rendre compte au Parlement des progrès réalisés ?</p>		
<p><i>Commentaires concernant la question 14 (si nécessaire) :</i></p>		

15. Le rôle du Parlement dans la qualité de la réglementation

	Oui	Non
a) Existe-t-il une commission parlementaire spécifique ou un autre organe parlementaire dont les attributions concernent expressément la politique de la réglementation/politique de réforme de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>→ Si la réponse est "oui" :</p> <p>a(i) Cet organe examine-t-il périodiquement la qualité des projets et de propositions de loi ?</p> <p>a(ii) Cet organe est-il aussi chargé d'examiner la qualité des réglementations subordonnées (c.-à-d. les règles de niveau inférieur) ?</p> <p>a(iii) Le processus d'examen, s'il existe, obéit-il à des critères de qualité de la réglementation ?</p> <p>a(iv) Cet organe est-il chargé d'examiner et de rendre compte des progrès de la politique de la réglementation/réforme de la réglementation dans l'ensemble de l'administration ?</p>		
<p><i>Commentaires concernant la question 15 (si nécessaire). Veuillez ajouter toute information supplémentaire pertinente concernant l'examen effectué par le Parlement dans le cadre de la politique de réglementation.</i></p>		

16. Coordination entre les différents niveaux d'administration concernant la politique de réglementation

	Oui	Non	
a) Existe-t-il des mécanismes de coordination explicites entre les administrations au niveau national/fédéral et au niveau Etat fédéré/régional ? (dans les Etats fédéraux ou quasi fédéraux, entre les administrations nationales et régionales/locales dans les Etats unitaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Existe-il des mécanismes de coordination explicites à l'échelon supranational (c.-à-d. du fait de l'appartenance à des organismes internationaux, comme l'Union européenne). (L'OMC et autres organismes à large composition ne devront pas être pris en compte ici.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) L'un ou l'autre de ces mécanismes impose-t-il des obligations spécifiques concernant la pratique réglementaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Oui	Parfois	Pas du tout
d) L'un des mécanismes d'harmonisation réglementaire suivants est-il utilisé ?			
c(i) <i>Reconnaissance mutuelle</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c(ii) Accords d'harmonisation de la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c(iii) Accords de stricte uniformisation de la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Commentaires concernant la question 16 (si nécessaire).</i>			

SECTION 4: ASPECTS DYNAMIQUES DE LA QUALITE DE LA REGLEMENTATION

17. Examen et évaluation ex post de la réglementation

	Pour tous les secteurs	Pour certains secteurs	Non requis
a) Une évaluation ex post de la réglementation en vigueur est-elle périodiquement requise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Existe-t-il des techniques ou critères d'évaluation normalisés à appliquer lorsque la réglementation est soumise à examen ?		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
c) Des examens sont-ils requis pour évaluer explicitement la cohérence des réglementations dans différents secteurs et prendre des mesures pour remédier aux chevauchements/doubles emplois/incohérences ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Existe-t-il des mécanismes par lesquels le public peut formuler des recommandations pour modifier des réglementations spécifiques ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Si la réponse est "oui", veuillez préciser (cocher autant de cases que nécessaire) :			
d(i) Boîtes aux lettres électroniques			<input type="checkbox"/>
d(ii) Ombudsman			<input type="checkbox"/>
d(iii) Autre (veuillez préciser)			
e) Des clauses de caducité figurent-elles dans les lois ?		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
e(i) Si oui, quelle est la période normale prévue dans la clause de caducité d'une loi ?			
f) Des clauses de caducité figurent-elles dans les réglementations subordonnées ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f(i) Si oui, quelle est la période normale prévue dans la clause de caducité d'une réglementation subordonnée ?			
g) Certaines lois contiennent-elles des dispositions prévoyant un examen automatique ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h) Les réglementations subordonnées contiennent-elles des dispositions prévoyant un examen automatique ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires concernant la question 17 (si nécessaire) :			

18. Allègement du fardeau global de la réglementation

Note: Cette question a été maintenue à des fins de compatibilité et de continuité.

	Oui	Non
a) Un calcul de <i>l'inflation réglementaire</i> est-il effectué chaque année ? (Lois, décrets et autres réglementations officielles)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) A-t-on essayé de mesurer les évolutions du <i>fardeau global de la réglementation</i> au fil des ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Existe-t-il une politique explicite visant à maîtriser le fardeau global de la réglementation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
↪ <i>Si oui</i> :		
<i>c(i)</i> Des objectifs explicites ont-ils été fixés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>c(ii)</i> Des stratégies ou règles spécifiques sont-elles utilisées pour influencer sur le fardeau global ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Commentaires concernant la question 18 (si nécessaire) :</i>		

19. Indicateurs de performance, questions quantitatives, résultats

Nombre de nouvelles lois au niveau national/fédéral	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de nouvelles réglementations subordonnées (décrets, autres)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Commentaires concernant la question 19 (si nécessaire) : veuillez fournir des précisions sur les éventuels problèmes méthodologiques ou définitions concernant les données disponibles dans votre pays :</i>								

GLOSSAIRE DE LA TERMINOLOGIE

Administrateurs chargés du programme de réforme de la réglementation

Responsables des organismes chargés spécifiquement de gérer ou de suivre le programme de réforme de la réglementation au sein de l'administration.

Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

Processus systématique d'identification et de chiffrage des avantages et des coûts importants qui devraient découler de l'adoption d'un projet de réglementation ou d'un instrument autre qu'une réglementation. Peut être fondé sur l'analyse coûts-avantages, l'analyse coût-efficacité, l'analyse d'impact sur les entreprises, etc.

Autres instruments d'action possibles

Voir Autres instruments de réglementation possibles.

Autres instruments de réglementation possibles

Instruments alternatifs aux réglementations contraignantes pouvant être utilisés pour atteindre les objectifs de l'action gouvernementale. Ces instruments comprennent notamment les réglementations axées sur les performances, les réglementations des processus, les dispositions dérogatoires, la co-réglementation, l'autoréglementation, les accords contractuels, les engagements volontaires, les permis négociables, les taxes et subventions, les mécanismes d'assurance, les dispositifs d'information.

Caducité

Abrogation automatique de réglementations au terme d'un certain nombre d'années après leur entrée en vigueur.

Charges administratives de la réglementation

Il s'agit des coûts liés à l'obtention, l'interprétation et la compréhension des réglementations, l'élaboration de stratégies de mise en conformité et le respect des exigences de notification obligatoires. Ils englobent les coûts de collecte, de traitement, de présentation et de conservation des données, mais **NON** les coûts en capital des mesures prises pour respecter les réglementations, ni les coûts qu'entraîne pour le secteur public l'administration des réglementations.

Codification

Regroupement systématique des lois en vigueur.

Consultation informelle

Réunions ad hoc avec certaines des parties intéressées qui sont organisées à l'initiative des responsables de la réglementation.

Co-réglementation

Système dans lequel les responsabilités réglementaires sont partagées, une organisation professionnelle assumant certaines fonctions réglementaires, telles que la surveillance et l'application ou la définition des normes réglementaires.

Coûts administratifs du respect des réglementations

Voir charges administratives de la réglementation.

Diffusion des propositions pour commentaires

Des informations sur des projets de réglementation sont communiquées pour commentaires à un groupe restreint d'experts et/ou aux parties intéressées.

Engagements volontaires

Engagements souscrits par des entreprises d'atteindre certains objectifs ou de se comporter d'une certaine manière sans y être contraintes par la loi. Peuvent être acceptés en contrepartie d'autres avantages consentis par les pouvoirs publics (ex: diminution de la fréquence des inspections réglementaires).

Évaluation du risque

Tâche qui consiste à identifier et examiner, de préférence en valeurs quantifiées, les types, intensités et la vraisemblance des conséquences (normalement non désirées) relatives à un risque. L'évaluation du risque couvre l'identification et l'estimation du danger, l'évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité, ainsi que l'estimation du risque.

Fardeau global de la réglementation

Totalité des charges imposées par les lois et réglementations subordonnées en vigueur à tous les citoyens et entreprises, émanant de tous les niveaux de l'administration.

Groupes consultatifs

Regroupement de certains experts et/ou parties intéressées (par exemple partenaires sociaux, groupes de défense de l'environnement) au sein d'un organe consultatif, soit ad hoc, soit permanent.

Inflation réglementaire

Concept représentant l'augmentation du nombre et de la complexité des lois, ordonnances, décrets et autres réglementations officielles. Ce concept peut être estimé de manière approchée au moyen de divers indicateurs (par ex. nombre de lois ou de réglementations subordonnées, nombre de pages ou de signes dans les recueils de textes juridiques). Ce concept peut différer suivant les pays. Toutefois, il est important qu'il soit calculé de façon homogène d'une année sur l'autre pour le même pays, afin de refléter les évolutions intervenues sur le plan national au fil du temps.

Licence(s)

Une licence (ou un permis) est définie comme l'autorisation préalable donnée par une autorité gouvernementale en réponse à une demande comme condition pour pouvoir exercer certaines activités.

Législation principale

Réglementations qui doivent être approuvées par le Parlement ou le Congrès. Aussi appelées lois ou législations principales.

Loi(s)

Voir législation principale.

Notification(s)

Dans le présent questionnaire, on entend par notification l'obligation imposée pour créer une entreprise (i) de communiquer des informations à une autorité gouvernementale déterminée et (ii) de respecter des normes minimales comme conditions pour pouvoir exercer certaines activités. Une licence (ou un permis) est définie comme (iii) l'autorisation préalable donnée par une autorité gouvernementale en réponse à une demande comme condition pour pouvoir exercer certaines activités.

Permis

Voir licence.

Publication pour commentaires

Publication des projets de réglementation afin de recueillir les commentaires de toutes les parties intéressées préalablement à l'adoption de la loi ou de la réglementation.

Reconnaissance mutuelle

Reconnaissance par différentes juridictions de normes équivalentes à la délivrance de licences afin de faciliter le mouvement des biens et services entre ces juridictions. Elle suppose un niveau proche d'équivalence et de confiance réciproque entre les institutions responsables.

Rédaction en langage clair et simple

Dans le contexte législatif, les Principes de langage clair et simple cherchent la clarté du langage de la législation, tant dans la structure des idées juridiques contenues dans la législation que dans la disposition et la présentation physiques de la législation. L'utilisation d'un langage clair et simple dans la rédaction de la législation est destinée à éliminer les obstacles à la communication et à rendre la loi plus accessible sans en perdre la précision ou y introduire des incertitudes.

Réforme de la réglementation

Modifications qui améliorent la qualité de la réglementation, c'est-à-dire qui améliorent les résultats, le rapport coût-efficacité ou la qualité juridique des réglementations et formalités. La « déréglementation » constitue une sous-catégorie de la réforme de la réglementation.

Réglementation

Ensemble des instruments au moyen desquels les pouvoirs publics imposent des obligations aux entreprises et aux citoyens. Les réglementations englobent l'ensemble des lois, des décrets et arrêtés formels et informels, des réglementations subordonnées, des formalités administratives et des règles édictées par des organismes non gouvernementaux ou des organismes habilités à s'auto-réglementer auxquels l'État a délégué ses pouvoirs réglementaires.

Réglementation “contraignante”

Réglementations qui précisent, habituellement dans les détails, les obligations réglementaires et qui stipulent une série de sanctions en cas de non-respect. Ces réglementations sont généralement axées sur les exigences concernant les moyens à utiliser et les comportements à adopter plutôt que sur les résultats.

Réglementations axées sur les performances

Réglementations qui énoncent des objectifs ou des “normes de résultat” et qui laissent à l'entité réglementée le soin de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ou ces résultats.

Réglementation des processus

Réglementations qui imposent à certaines entreprises de mettre en place des processus systémiques afin d'identifier et de maîtriser certains risques ou dangers inhérents à leurs activités. Ces processus sont fondés sur les Principes d'assurance de la qualité.

Réglementations subordonnées

Les réglementations subordonnées (également dénommées “législation dérivée”) sont des réglementations qui peuvent être adoptées par le chef du gouvernement, par les différents ministres ou par le conseil des ministres - c'est-à-dire, par une autorité autre que le Parlement/Congrès. Il est à noter que de nombreuses réglementations subordonnées sont susceptibles d'être invalidées par le Congrès/Parlement.

Responsables de la réglementation

Hauts fonctionnaires dans les ministères et autres organismes publics qui sont chargés d'élaborer les nouvelles réglementations.